

23 NOV. 2016

COURRIER



Examen Professionnel – Avancement de grade
D'AGENT SOCIAL de 1^{ère} CLASSE TERRITORIAL
Session 2016

PROCES VERBAL N° 15 - SC/2016
JURY D'ADMISSION DU 22 NOVEMBRE 2016

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux.

VU le décret n° 2007-117 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par l'article 8 du décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux.

CONSIDÉRANT les demandes formulées par les Collectivités territoriales et Etablissements publics sollicitant la mise en place de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Agent social de 1^{ère} classe territorial,

VU l'arrêté d'ouverture en date du 18 janvier 2016 portant ouverture de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent social de 1^{ère} classe territorial - Session 2016 (avancement de grade), organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

VU l'arrêté du 27 juin 2016 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent Social de 1^{ère} classe Territorial - Session 2016 – par avancement de grade, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU l'arrêté du 27 juin 2016 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'Agent social de 1^{ère} classe territorial - Session 2016 (avancement de grade), organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

VU l'arrêté du 27 juin 2016 désignant les correcteurs et/ou examinateurs de l'épreuve écrite et/ou orale de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent Social de 1^{ère} classe Territorial - Session 2016 – par avancement de grade, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

VU le Procès-verbal N°13-SC/2016 du Pré-jury du 03 novembre 2016 arrêtant la liste alphabétique des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale des 21 et 22 novembre 2016 de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent Social de 1^{ère} classe Territorial - Session 2016 – par avancement de grade, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

VU l'arrêté N° 14-SC/2016 complétant l'arrêté du 27 juin 2016 désignant les correcteurs et/ou examinateurs de l'épreuve écrite et/ou orale de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent Social de 1^{ère} classe Territorial - Session 2016 - par avancement de grade, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

Rappel admissibilité :

CONSIDERANT que l'épreuve écrite s'est déroulée le 20 octobre 2016 comme suit :

Admis à concourir	Présents	Lieu
38	33	Salle Polyvalente « Claude NOUGARO » à CANOHES (66)

CONSIDERANT la décision du Jury du 03 novembre 2016, arrêtant la liste des candidats (30) autorisés à prendre part à l'épreuve orale d'admission,

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée comme suit :

Autorisés à se présenter à l'épreuve orale	Présents	Lieu et dates
30	30	Les 21 et 22 novembre 2016 Centre de Gestion de la FPT des Pyrénées-Orientales PERPIGNAN (66)

CONSIDERANT l'ensemble des notes octroyées par l'ensemble des examinateurs (jury plénier) et en application de l'article 5 décret N° 2007-117 du 29 janvier 2007 modifié, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 8 et 15 du décret N°92-849 du 28/08/92 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux :

Extrait :

- « - Il est attribué une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20 »,

ce jour, les membres du jury à l'unanimité :

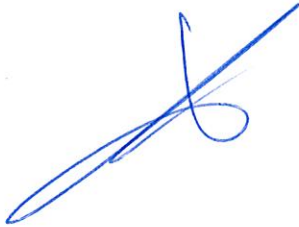
- **ARRÊTENT** le seuil d'admission comme suit :

En nombre de points	Note sur 20
50	10.00

- **ARRÊTENT** ainsi qu'il suit la liste des candidats admis (**14**) à l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent Social de 1^{ère} classe Territorial - Session 2016 - par avancement de grade, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère :

En qualité d'Elus locaux :

**Président du jury
Monsieur Jean-Jacques Thibaut,**



Maire de THÉZA.

Monsieur Gilles TRILLES,



Maire-Adjoint de CANOHES.

En qualité de Fonctionnaires :

Madame Aziza ACHLOUJ,



**Représentante de la Catégorie « C »
(Tirage au sort).**

**Madame Lydia GARCIA-ROCHE
Attaché Principal,**

Absente excusée

**Directrice Générale des Services
CANOHES.**

En qualité de Personnes Qualifiés :

**Madame Françoise ILLES
Directrice des Politiques Sociales,**



**Conseil Départemental
des Pyrénées-Orientales.**

**Monsieur Philippe NOUARD
Directeur-Adjoint,**

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES

23 NOV. 2016

COURRIER



**CCAS de
CANET EN ROUSSILLON.**

Agent Social Territorial de 1ère Classe

Examen professionnel - Avancement de grade - Session 2016

Jury d'admission du 22 novembre 2016

Liste alphabétique des candidats admis

N° de dossier	Genre	Nom	Prénom
22575	Madame	CHANCROGNE	VALERIE
22572	Madame	CILIA LACORTE	CATHERINE
22574	Madame	DEMICHEI	jeannine
22542	Madame	DIAZ	Hélène
22566	Madame	ESPARRICA	Karine
22564	Madame	FABRE	Sandrine
22565	Madame	JULIEN	Catherine
22567	Mademoiselle	MARTI	Karine
22563	Madame	PEREZ	Angélique
22557	Madame	POUSSINES	Christiane
22571	Madame	RIGAUT	Isabelle
22577	Madame	STOLIES	CLAUDINE
22568	Madame	TAIEB SOLIMANE	Sandrine
22548	Madame	VANDELLOS	Carine

14 Admis